

## **Le ministre Pierre Corbeil salue l'appui du gouvernement fédéral à la Déclarations des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones**

Québec, le 15 novembre 2010. – Le ministre responsable des Affaires autochtones, M. Pierre Corbeil, souligne la décision du gouvernement canadien d'entériner la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : « Le gouvernement du Québec se réjouit de cette nouvelle. Depuis plusieurs années, notre gouvernement travaille au respect des droits des Autochtones afin que ceux-ci soient protégés. À preuve, les 15 principes adoptés par le Conseil des ministres en 1983 qui ont été repris par une résolution de l'Assemblée nationale en 1985 portant sur la reconnaissance des droits des Autochtones. Le gouvernement du Québec salue l'annonce faite aujourd'hui par le gouvernement du Canada et considère que la Déclaration contribuera à promouvoir et protéger les droits des peuples autochtones, et ce, dans le respect du droit applicable au Québec. »